

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 septembre 2025

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 8 septembre 2025 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Roger East, Jean-Paul Pelletier, Mathieu Henri et Jean-Claude Gagnon conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assiste également à la séance : Éric Chartier, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia :
 - 1- Présentation d'excuses publiques par un conseiller municipal
 - 2- Délégation de sorties
 - 3- Rapport des faits saillants du rapport financier
 - 4- Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier
 - 5- Demande de paiement – bacs roulants et mini-bacs bruns
 - 6- Demande de paiement – agrandissement du garage municipal
 - 7- Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la municipalité entend utiliser une autre langue que le français.
 - 8- Autorisation de signatures des chèques
 - 9-Autorisation pour *Mon dossier pour les entreprises* (cliqSÉCUR)
 - 10-Contrat-services de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier
 - 11-Reddition de comptes – PPA – PAVL
 - 12-Demande d'appui- Comité de la salle Ghislain-Simoneau
 - 13-Abolition de résidences de tourisme en zone de villégiature
 - 14-Dépôt de l'état des revenus et dépenses – août 2025
 - 15-Correspondance
- F) 2e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2025-09-177

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point «Tests ESSIDES» les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2025-09-178

Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2025. Le greffier-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 août 2025 tels que présentés. Adopté à l'unanimité.

Première période de questions

Le maire invite les 10 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2025-09-179 Prévisions de sorties

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu à l’unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u> :	<u>Sujet</u> :	<u>Endroits</u> :	<u>Date</u> :
Y.Charlebois-	Assermentation député-	Québec	26 août
A.Ouellette	FQM congrès	Québec	25 au 27 septembre
R.East	FQM congrès	Québec	25 au 27 septembre
Y.Charlebois	FQM congrès	Québec	25 au 27 septembre

Rapport des faits saillants du rapport financier

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport du vérificateur externe.

2025-09-180 Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe présenté par le maire soit publié dans le bulletin d’informations municipales diffusé sur le territoire de la municipalité. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-181 Demande de paiement – bacs roulants et mini-bacs bruns

Il est proposé par Roger East et Résolu d’autoriser le paiement de la facture no II-9701130 de IPL North America inc. au montant de 128 665.65\$ (taxes incluses) pour la fourniture des bacs roulants et mini-bacs bruns. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-182 Demande de paiement – agrandissement du garage municipal

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d’accepter la demande de paiement no 10 au montant de 145 833.69 \$ (taxes incluses) de Gesconov : 2754-2778 Québec inc. pour les travaux d’agrandissement du garage municipal. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-183 Directive précisant la nature des situations dans lesquelles la municipalité entend utiliser une autre langue que le français

Il est proposé par Roger East et résolu d’adopter la directive précisant la nature des situations dans lesquelles la municipalité de Saint-Ferdinand entend utiliser une autre langue que la langue officielle du Québec, le français et datée de septembre 2025. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-184 Autorisation de signature des chèques

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d’autoriser le maire Yves Charlebois ou, en l’absence du maire, le maire suppléant Jean-Claude Gagnon et la greffière-trésorière Viviana Magazzu ou, en l’absence de la greffière-trésorière, le greffier trésorier par intérim

Éric Chartier ou la trésorière adjointe Noémie Faucher à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adoptée à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-185 **Autorisation pour *Mon dossier pour les entreprises***

Municipalité de Saint-Ferdinand, NEQ : 8831853625

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que Noémie Faucher, trésorière adjointe, soit autorisée à :

- Consulter le dossier de l’entreprise et agir au nom et pour le compte de l’entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l’entreprise pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l’inscription de l’entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l’entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l’inscription de l’entreprise à *clicSÉCUR - Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises*;
- Consulter le dossier de l’entreprise et agir au nom et pour le compte de l’entreprise, conformément aux conditions d’utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La municipalité de Saint-Ferdinand accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l’entreprise et qui sont nécessaire à l’inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-186 **Contrat - services de déneigement et d’entretien d’hiver du réseau routier**

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a demandé des soumissions par appel d’offres public no 532320132501 pour les services de déneigement et d’entretien d’hiver du réseau routier pour les années 2025-2026 à 2029-2030;

Attendu qu’une soumission a été reçue :

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant total avant taxes	Montant total incluant les taxes
Transport Breton Lamontagne inc.	Oui	3 994 960.00 \$	4 593 205.26 \$

Attendu que l’analyse de la soumission démontre que Transport Breton Lamontagne inc. possède la soumission conforme la plus basse;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand adjuge à Transport Breton Lamontagne inc. le contrat pour les services de déneigement et d’entretien d’hiver du réseau routier pour les années 2025-2026 à 2029-2030, conformément à l’appel d’offres no 532320132501 au montant total de 4 593 205.26 \$ taxes incluses réparti comme suit :

ANNÉE	PRIX	TPS	TVQ	TOTAL
2025-2026	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2026-2027	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2027-2028	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2028-2029 (année d’option 1)	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$
2029-2030 (année d’option 2)	798 992.00\$	39 949.60\$	79 699.45\$	918 641.05\$

Que le devis de l’appel d’offres no 532320132501 fait office de contrat;

Et que le maire Yves Charlebois et le directeur général et greffier-trésorier par intérim Éric Chartier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, les documents requis. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-187 Reddition de comptes - PPA - PAVL

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

Pour ces motifs, il est proposé par Roger East et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand approuve les dépenses d’un montant de 38 231 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2025-09-188 Demande d’appui - Comité de la salle Ghislain-Simoneau

Attendu que Motofest Vianney 2018 est propriétaire de l’immeuble situé au 537 route de Vianney;

Attendu que le Comité de la Salle Ghislain-Simoneau a été formé pour la gestion de la salle communautaire située au 537 route de Vianney;

Attendu que le Comité de la Salle Ghislain-Simoneau désire présenter une de demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le but de rénover la façade de l’immeuble et d’adapter l’entrée principale pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand appuie le projet indiqué ci-dessus et reconnaît qu'il profitera aux résidents de notre collectivité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Abolition des résidences de tourisms en zone de villégiature

Reporter en atelier

2025-09-189 Don aux Chevaliers de Colomb

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand fait un don de 300\$ pour l'achat d'une civière au Chevalier de Colomb. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2025-09-190 Test ESSIDESS

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la réalisation de test ESSIDES pour montant approximatif de 50 000\$ (plus ou moins 5000\$) pour l'eau secteur Irlande et ancien hôpital. Adopté à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté

Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'août 2025

Le greffier-trésorier par intérim fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses d'août 2025

Deuxième période de questions

Le maire invite les 10 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2025-09-191 Présentation des comptes

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de payer les comptes du mois de juillet 2025 tels que présentés pour un montant de 411 205.20\$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2025-09-192 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Roger East et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 22. Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffier-trésorier par intérim

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.